



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Jeudi 11 Décembre 2025 à 19H30

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 28/08/2025

- ACTION SOCIALE:

3. Livre de naissance 2026
4. Participation du CCAS au Noël 2026 des agents du Chantier d'Insertion et bon naissance Budget MPT
5. Tarifs Portage de repas Foyer Restaurant 2026
6. Subvention 2025 caisse des écoles Tickets cantine réduits
7. Subvention CAS MAISON POUR TOUS
8. Admission en non valeur

- RÉGIE AUTONOME CENTRE SOCIAL MAISON POUR TOUS:

9. Subvention d'équilibre 2025 du budget Commune au budget MPT
10. Subvention d'équilibre 2026 du budget Commune au budget MPT
11. Adhésion à la convention de participation du cdg 43 mutuelle santé
12. Modification du tableau des effectifs

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT - Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Sandrine LAIGRE comme secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25	
Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVENTON- Bernard MICHEL -

Etais représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/Adoption du compte-rendu du 09 juillet 2025

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le procès-verbal de la séance du 28 août 2025 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_02-DE

Boîtier
Leverteau

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	ABSTENTIONS
	CONTRÉ
	POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17
Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03 / Livre de naissance 2026

Nomenclature	7 - Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	Gilles DELABRE

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil d'Administration, que dans sa séance du 03 décembre 1996, le C.C.A.S. avait décidé d'offrir à chaque nouveau-né de la Commune un livre de naissance, à compter du 1^{er} janvier 1997, afin de promouvoir la lecture et renforcer l'action culturelle et sociale en faveur de la Petite Enfance.

Les modalités pratiques en vigueur sont les suivantes :

1 - Choix d'un livre de qualité par année civile. Une équipe composée de représentants du C.C.A.S., de la Médiathèque et de la Crèche est chargée de cette mission

2 - Coût : 17 € maximum par album (augmenté depuis 2020) soit 544€ pour 32 naissances en 2024 ; et sachant qu'à l'heure actuelle, il y a eu 30 naissances en 2025

3 - Remise du livre lors d'une manifestation organisée à cet effet

4 - suivi du dossier par le service de l'état civil de la Mairie

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_4-DE

Bonjour
Le crédit

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Reconduisent cette action pour l'année 2026**
- **Fixent le prix maximum unitaire du livre qui sera offert en 2026 à 17€**
- **Confirment la décision de remettre également un livre à chaque assistante maternelle du Relais Petite Enfance domicilié sur la Commune**

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_04-DE

Berger-Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLOU - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**04/ Participation du CCAS au Noël 2025 des agents du chantier Insertion
et Bon Cadeau naissance Budget MPT**

Nomenclature	7 - Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	Gilles DELABRE

Depuis 2017, le Conseil d'Administration du CCAS, et notamment au regard de l'attribution de l'aide de Noël au Comité d'action Sociale du personnel en faveur des contrats aidés qui étaient employés par la Commune, a décidé d'octroyer également cette aide aux contrats aidés employés dans le cadre du Chantier Insertion (soit 6 personnes).

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Décident de Renouveler cette action et d'accorder l'aide de 65€ par agent aux employés en contrats aidés du Chantier Insertion au jour du Noël 2025, soit un paiement par le C.C.A.S. de 6x 65€ soit 390€ de bons HAPPY KDO à l'article 6288 « Autres services extérieurs ».

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Autorisent le paiement par le budget Maison Pour Tous 04105 d'un HAPPY KDO Bon de naissance soit 50€ à l'article 6288 « Autres services extérieurs ».

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_04-DE

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance

A handwritten signature "Sandrine" is written over a diagonal line.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLOU - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05/Adoption des tarifs des services Portage de repas et Foyer restaurant pour 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	Bruno OUILLOU

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil d'Administration que le prestataire SAVEURS D'ANTAN a été reconduit par la délibération n°7 du 29 mai 2024 pour assurer le service de confection des repas pour les services de portage de repas et du Foyer restaurant à partir du 08 juillet 2024 pour une durée d'un an (renouvelable 2 fois).

Les coûts unitaires des repas sont respectivement pour ce nouveau contrat :

- pour le Portage de repas de 5.05€HT soit 5.56€TTC
 - pour le Foyer Restaurant de 4.25€HT soit 4.68€TTC
- Soit une augmentation de (+0.19€TTC pour le portage et 0.17€TTC pour le foyer)

M. Le Président rappelle aux membres du Conseil que par la délibération n° 4 du 11 juillet 2024, les tarifs des services portage et foyer restaurant ont été augmentés de 45 centimes d'euros à compter du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024 et reconduits à ces tarifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Il s'agit maintenant de déterminer les prix de vente des repas 2026 des services Foyer Restaurant et Portage : Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Augmentent de 10 cts les tarifs 2026 du portable de repas et foyer restaurant soit :

TYPE DE PRESTATION	2024		2025		2026	
	Du 01/08/24 au 31/12/24		Du 01/01/25 au 31/12/2025		Du 01/01 au 31/12/2026	
	Prix d'achat TTC	Prix de vente	Prix d'achat TTC	Prix de vente	Prix d'achat TTC	Prix de vente
FOYER RESTAURANT	4,68 €	8.10 €	4,68 €	8,10 €	4,68 €	8.20€
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	5,56 €	8,50 €	5,56 €	8,50 €	5,56 €	8.60€

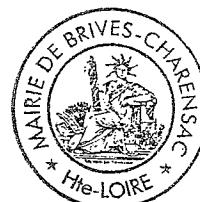
Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_06-DE

Persee
Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVENTON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°06/ Participation subvention du CCAS à la Caisse des Ecoles Tickets réduits cantine 2025

Nomenclature	7 – Finances / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Joëlle PALHIER

Vu la délibération N° 19 du Conseil municipal en date du 28/11/2023 approuvant l'adhésion à la nouvelle entente intercommunale Cuisine en Velay, et validant la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale à partir du 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération N° 03 du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles en date du 06/12/2023, approuvant l'adhésion de la Caisse des Ecoles à l'entente intercommunale Cuisine en Velay et validant les tarifs d'achat des repas comme suit à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Enfant élémentaire : 5.64€ HT soit 5.95€ TTC

Enfant maternelle : 4.79€ HT soit 5.05€ TTC

Vu La délibération 3 du 18 décembre 2024 qui avait fixé les tarifs 2025 appliqués du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

CONSIDERANT les tarifs 2025, et notamment :

GO. SL

2025/068

		Du 01/01/25 au 31/12/2025
BRIVOIS		3.80 €
Tarifs réduit 3.15€/ action sociale		3.05€ soit 0.65€ de part sociale

Considérant le nombre de repas vendus en ticket réduits et les subventions des années antérieures

Tickets à taux réduit Art 7067	Nombre de Repas	Subvention	Montant
2020	214	0,65	139,10
2021	518	0,65	336,70
2022	230	0,65	149,50
2023	207	0,65	134,55
2024	408	0,65	285.20

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Fixent pour l'année scolaire 2025, la subvention du C.C.A.S. à la Caisse des Ecoles à :

-0.65 € par ticket vendu aux enfants de BRIVES CHARENSAC bénéficiaires des tickets réduits pour 2025 et Autorisent son versement du budget CCAS au budget Caisse des Ecoles en fonction du nombre de repas à prix réduit facturés en 2025

Il est rappelé que ces tickets ne sont accordés qu'après avis favorable de l'Adjoint chargé des Affaires Scolaires et pour une période déterminée, au vu d'un dossier de demande retiré en Mairie et qui précise notamment le montant de la totalité des ressources financières et des charges de la famille.

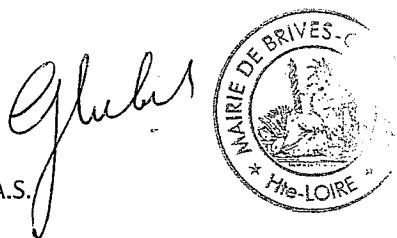
Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17
Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLOU - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

07/Subvention 2025 au Comité d'Action Sociale de personnel municipal pour la Régie autonome MPT

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir une subvention 2025 du CCAS au Comité d'Action Social de la mairie de BRIVES-CHARENSAC (0.37% de la masse salariale N) concernant le Régie autonome MAISON POUR TOUS établissement faisant partie intégrante du CCAS.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Confirment l'inscription budgétaire de cette subvention au B.P. 2025 du C.C.A.S.
- Autorisent Monsieur le Président à verser à l'article 6574 cette participation financière de 1453.31€ (0.37% des art 641 et suivants du réalisé 2025 de janvier à décembre soit 392 786.78€ à ajuster en séance après réalisation effective des salaires de décembre)

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25	
Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE
Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



GO-SL

2025/069



Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_08-DE

Besoin de l'e-haut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT - Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

08/Admission en non-valeur

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-9 Divers
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'état des produits irrécouvrables sur les créances Location de salle portant sur un titre de l'exercice 2020 (titre 110) dressé et certifié par Mme Sonia ROUCAUTE et M. Alain René MOREAU, Comptable publique successif de la collectivité, qui demande en conséquence l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites :

TOTAL A ADMETTRE EN NON VALEUR :

1583.35€

Vu également les pièces à l'appui ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R. 2342-4 ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que Madame RODIER justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvenabilité ou indigence des débiteurs ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Admettent en non-valeur les sommes ci-dessus récapitulées, étant précisé que les crédits nécessaires seront prélevés au budget principal, à l'article 6541 du BP 2025 « Créances admises en non-valeur »

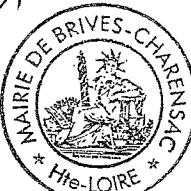
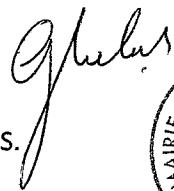
Prennent acte que cette décision n'éteint pas pour autant la dette des redevables, et que les poursuites pourront toujours être reprises, en cas de retour à meilleure fortune, sans qu'il soit besoin de « réémettre » de titre.

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Mairie de BRIVES-CHARENSAC
Hte-LOIRE

Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

09/Subvention 2025 du Budget Commune au budget Régie Autonome MAISON POUR TOUS

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

Vu la délibération 15 du 12 décembre 2024 autorisant la réalisation d'une subvention d'équilibre 2025 entre le budget principal de la Commune de Brives-Charensac et le budget annexe au CCAS Régie autonome Maison Pour Tous ;

Vu la Délibération n°6 du 18 décembre 2024 approuvant le budget primitif de la Régie Autonome MAISON POUR TOUS 2025 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 368 669€

Vu la délibération n°5 du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Commune de Brives-Charensac prévoyant également cette subvention d'équilibre en dépenses à hauteur de 368 669€

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2025 ;

Sachant également que des acomptes sur cette subvention pourront être effectués tout au long de l'année en fonction du financement par la Commune des différentes activités et actions de la MAISON POUR TOUS et à l'appui de demandes et bilans de ces différentes activités ;



Sachant qu'il peut être réalisé aussi des acomptes s'il est nécessaire par un besoin de trésorerie sur le compte du budget 04105 de la Régie autonome MAISON POUR TOUS.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre 2025 du budget de la Commune qui s'élève à 368 669€

- **Autorisent** M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre par les différents acomptes réalisés par activités en cours d'année et en complément en fin d'année 2025 (émission du titre à l'article 7573621) à hauteur du résultat cumulé 2025 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Financier Unique 2025 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

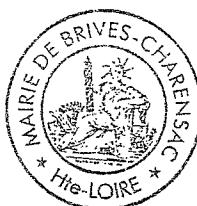
Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLOU - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

10/Subvention 2026 du Budget Commune au budget Régie Autonome MAISON POUR TOUS

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUILLOU

Considérant la délibération n°4 du 11 juillet 2024 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social créant une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que cette création a été effective à compter du 1er janvier 2025

Considérant la délibération 7 du 28 novembre 2024 créant le budget annexe Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social au budget principal Centre Communal d'action social ;

Vu la Délibération n°6 du 18 décembre 2024 approuvant le budget primitif de la Régie Autonome MAISON POUR TOUS 2025 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 368 669€
Vu la délibération 15 du 19 décembre 2024 du conseil municipal de la Commune de Brives-Charensac attribuant une subvention 2025 d'équilibre de budget principal 04100 Commune de Brives-Charensac au budget 04105 Régie autonome MAISON POUR TOUS dans la limite des crédits inscrits au BP 2025 Commune.

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2025 ;

Considérant le budget primitif 2026 de Régie Autonome Maison Pour Tous Centre Social ne sera qu'en avril 2025 au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Social ;

Vu la délibération 5 du conseil municipal du 18 décembre 2025, attribuant un acompte à la Régie autonome MAISON POUR TOUS sur la subvention d'équilibre 2026 afin de couvrir le besoin de trésorerie de la Régie

Eu égard au besoin de trésorerie estimé mensuellement à 60 000€ pour le fonctionnement courant de la dite régie et ce jusqu'au vote du budget primitif 2026 de la Commune de Brives-Charensac soit pour les 3 premiers mois de l'année ;

Le besoin de trésorerie du budget annexe régie autonome Maison Pour Tous Centre social s'élèvera donc à 180 000€ (à réajuster en séance en fonction de la commission Finances).

Afin d'assurer le fonctionnement financier de la régie ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorisent M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cet acompte sur la subvention d'équilibre 2026 soit l'émission du titre à l'article 7573621)

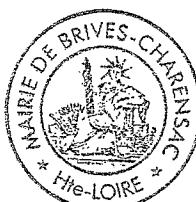
**Conseil d'Administration du CCAS
11-12-25**

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17
Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

11/Adhésion à la convention de participation du CDG 43 risque santé

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG43 n° 2025-14 du 30 septembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire portant sur le risque « Santé »,

Vu la convention de participation signée entre le CDG43 et la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 09-12-2025

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés décident :

Article 1 : La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage en date du 01 mars 2026.

Cette convention de participation vise à offrir aux agents une garantie de protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article 911-7 du code de la sécurité sociale.

Article 2 : La participation de la collectivité au financement des garanties citées à l'article 1^{er} est fixée comme suit :

Composition de la famille	Participation de la ville
Agent seul ou en couple	20€/mois
Avec 1 enfant couvert par le contrat	29€ /mois
Avec 2 enfants couverts par le contrat	38€ /mois
Avec 3 enfants ou plus couverts par le contrat	47€ /mois

Par enfant, il faut entendre enfant à charge au sens du Supplément familial de Traitement

La participation financière de la collectivité ne pourra être supérieure à la cotisation de l'agent

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux agents qui souscrivent au contrat proposé par le CDG43.

Article 3 : La collectivité réglera au CDG43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité.

Aucun frais de gestion ne sera réclamé à la collectivité au titre de la convention de participation relative à la complémentaire Santé si elle a déjà signé une convention de mutualisation avec le CDG43 au titre d'une convention de participation relative à la Prévoyance.

Article 4 : Le Président est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25	
Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



GD-SL

2025/073



Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 15-12-25

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 043-264300237-20251211-CCAS_25_1112_12-DE

Bergier
Lefebvre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 17
Date de convocation : 04-12-2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE- Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Bernard MICHEL -

Était représenté : David FREJAVILLE par Joëlle PALHIER

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

12/Modification du tableau des effectifs du Centre Communal d'action Sociale

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **CREENT**, 1 poste d'Agent Technique Territorial, à Temps non Complet de 30 heures/semaine à compter du 01/02/2026.

Conseil d'Administration du CCAS 11-12-25

Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Conseillers représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance

FICHE DE PRESENCE

C.C.A.S. du 11-12-2025

QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres élus (8) :

Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur OUILLOU Bruno
2 rue de Genebret
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres nommés (8) :

Monsieur Sylvain LAURENT
5 Rue des Bories Basses
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Odile CHAPUIS
22 Rue de Charensac
43700 BRIVES-CHARENSAC

Chapuis

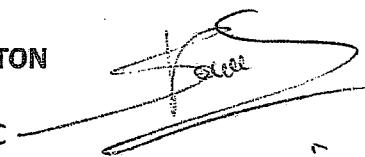
Madame Nicole BESSE-BONNET
2 Bis Route du Monteil
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Andrée CARTAL,
Immeuble Les Peupliers
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,
19 Rue du Ruisseau
43700 BRIVES-CHARENSAC

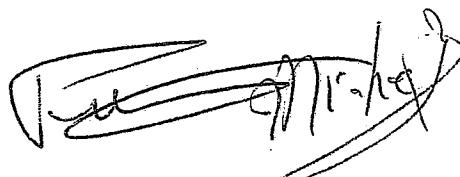


Madame Violaine SOUVENTON
10 rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Nadine MIALON
Rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard MICHEL
10 impasse des bleuets
43700 BRIVES-CHARENSAC



Voix consultatives :

I – Services Administratifs :

Monsieur Emmanuel DEBARD
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

Madame Sophie GARNIER
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

Madame CATHERINE BARTHELEMY
Maison Pour Tous
43700 BRIVES CHARENSAC

III - Membres de la Commission « ACTION SOCIALE »

Madame VACHERON Bernadette
9 rue du Vallon des Bories
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur HUGON Philippe
20 allée Bacot
43700 BRIVES-CHARENSAC

IV - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame CUBIZOLLES Vanessa
3 route de Lyon
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame GIRARD MONEYRON Sandrine
27 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame DESESTRES Bernadette
Impasse Le Clos des Ribeyres
Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 11-12-2025

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

C.C.A.S :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 28/08/2025

ACTION SOCIALE :

3. Livre de naissance 2026
4. Participation du CCAS au Noël 2026 des agents du Chantier d'Insertion et bon naissance Budget MPT
5. Tarifs Portage de repas Foyer Restaurant 2026
6. Subvention 2025 caisse des écoles Tickets cantine réduits
7. Subvention CAS MAISON POUR TOUS
8. Admission de non-valeur
9. Subvention d'équilibre 2025 du budget Commune au budget MPT
10. Subvention d'équilibre 2026 du budget Commune au budget MPT
11. Adhésion à la convention de participation du cdg 43 mutuelle santé
12. Modification du tableau des effectifs

QUESTIONS DIVERSES

Liste des membres présents :

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLOU - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLOU

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Le président de séance

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Sandrine LAIGRE